

Arrêté du 17 Février 1989.

Arrêté fixant des mesures de protection des mammifères représentés dans le département de la Martinique

J.O du 24/03/1989

Le ministre de l'agriculture et de la forêt et le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement,

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour son application et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français, notamment son article 1er ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrêtent :

Article 1

Sont interdits sur tout le territoire du département de la Martinique et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat :

CHIROPTERES

Noctilionidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Noctilio leporinus*.

NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.

SYNONYME : Chauve-souris.

Phyllostomatidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Pteronotus davyi*.

NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.

SYNONYME : Chauve-souris.

NOM SCIENTIFIQUE : *Monophyllus plethodon*.

NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.

SYNONYME : Chauve-souris.

NOM SCIENTIFIQUE : *Sturnira lilium*.

NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.

SYNONYME : Chauve-souris.

NOM SCIENTIFIQUE : *Ardops nichollsi*.

NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.

SYNONYME : Chauve-souris.

En vigueur, version du 17 février 1989

JO du 24 mars 1989

NOM SCIENTIFIQUE : *Brachyphylla cavernarum*.
NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.
SYNONYME : Chauve-souris.

Molossidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Tadarida brasiliensis*.
NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.
SYNONYME : Chauve-souris.

NOM SCIENTIFIQUE : *Molossus molossus*.
NOM VERNACULAIRE : Chauve-souris.
SYNONYME : Chauve-souris.

RONGEURS

Dasyproctidés

NOM SCIENTIFIQUE : *Dasyprocta noblei*.
NOM VERNACULAIRE : Agouti.
SYNONYME : Agouti.

Cricétidés.

NOM SCIENTIFIQUE : *Oryzomys victus*.
NOM VERNACULAIRE : Rat des rizières.
SYNONYME : Rat mondong.

Article 2

Sont interdits dans le département de la Martinique la mutilation, la naturalisation ou, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat des spécimens de l'espèce suivante :

Marsupiaux.

NOM SCIENTIFIQUE : *Didelphis marsupialis*.
NOM VERNACULAIRE : Opossum.
SYNONYME : Manicou.

Article 3.

Le directeur de la protection de la nature et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'agriculture et de la forêt,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'alimentation,

*En vigueur, version du 17 février 1989
JO du 24 mars 1989*

A. CHAVAROT

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre
chargé de l'environnement,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur de la protection de la nature,

F. LETOURNEUX